



Gestion Sociale

Des professionnels dédiés vous accompagnent, dans l'établissement de la paie et des déclarations sociales, le suivi social et l'administration du personnel.

kpmg.fr



KPMG, leader français de l'audit, du conseil et de l'expertise comptable accompagne les entreprises et les associations de toutes tailles et de tous secteurs d'activité.

Le cabinet complète son offre par un service de gestion sociale déléguée. KPMG Gestion Sociale recouvre en particulier les domaines suivants : la paie, l'administration du personnel, les déclarations sociales, la gestion des affaires sociales, la mise à disposition d'indicateurs RH, le développement des emplois et des compétences, la formation, l'évaluation du passif social, et autres missions d'optimisation, d'aide à la décision et d'accompagnement au changement en matière sociale.

Nos engagements

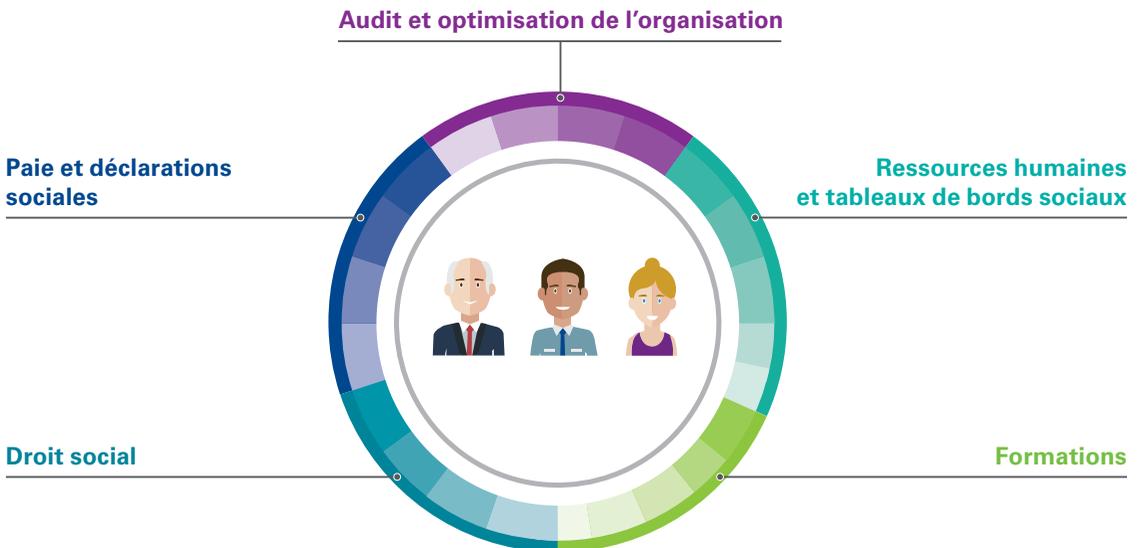
- La confidentialité de la mission confiée
- Le respect de la réglementation
- Un conseil permanent et adapté
- Des prestations claires et contractualisées
- Des méthodes certifiées ISO

Nos atouts pour vous accompagner

- Un personnel expert et formé en continu
- Des professionnels spécialisés très impliqués et proches de vos préoccupations
- Un réseau de juristes en droit social présent partout en France et assurant la veille juridique au quotidien
- Des normes et des valeurs respectueuses des règles de déontologie définies par la profession d'expert-comptable garantissant indépendance et discrétion
- Des outils fiables, performants et adaptés aux évolutions du marché

600 spécialistes présents dans les grandes villes françaises accompagnent plus de **17 000 clients**. Nous traitons notamment pour eux **100 000 bulletins de salaires**.

Une offre modulable qui s'adapte à vos besoins



Quelle que soit la complexité de la réglementation dans votre secteur, KPMG Gestion Sociale s'adapte à vos spécificités.

Assurez la gestion sociale du personnel et bénéficiez de prestations de qualité face à la complexité réglementaire tout en réduisant vos coûts de production, selon une méthodologie structurée proposée par nos experts Gestion Sociale :



Traitement de la paie de vos salariés

- Traitement des données variables mensuelles
- Gestion des entrées et des sorties de salariés
- Établissement des bulletins de salaire
- Édition des journaux comptables et établissement des états de virements
- Gestion des absences



Gestion du dossier social de votre entreprise

- Gestion administrative des salariés (création et suivi des éléments individuels relatifs à la vie du salarié dans l'entreprise)
- Classement des documents administratifs en relation avec les organismes sociaux
- Archivage légal des données
- Calcul et édition des charges sociales



Conseils personnalisés

- Simulation financière du coût d'un salarié
- Informations sur les obligations courantes (visites médicales, conservation des documents, etc.)
- Informations sur les évolutions législatives et conventionnelles





Assistance au contrôle URSSAF

Un contrôle Urssaf peut intervenir à n'importe quel moment dans la vie d'une entreprise ou d'une association. Comment éviter que cette opération ne se traduise par un redressement douloureux pour les comptes de votre entreprise ou association ? KPMG Gestion Sociale vous aide à anticiper ce contrôle et à prévenir les risques de redressement.



Lancement et planification

- Identification du lieu et de la date du contrôle
- Date de la période sur laquelle va porter la vérification
- Fixation d'un calendrier opérationnel



Préparation et assistance

- Préparation de tous les documents et supports qu'il convient de tenir à la disposition de l'inspecteur, concernant la période du contrôle (documents juridiques, sociaux, comptables et fiscaux)
- Assistance et réponse à toute demande d'éclaircissement ou de justification de la part de l'Urssaf lors du contrôle
- Veille au bon déroulement de la procédure et à la bonne fin des opérations de contrôle



Suivi et recommandations

- Réponse écrite, le cas échéant, à toute notification de redressement et production des observations nécessaires dans le délai de 30 jours

Contrats de travail et avenants

Le recrutement d'un collaborateur est une étape importante dans la vie de l'entreprise. Le contrat de travail, au coeur de la relation avec le salarié, obéit à des règles spécifiques et complexes. Comment choisir le contrat adapté et rédiger les clauses sensibles ? Comment éviter la requalification du contrat et les contentieux prud'homaux ? Bénéficiez de notre expertise en la matière et sécurisez vos relations contractuelles de travail.



État des lieux

- Recensement des informations relatives aux deux parties signataires (employeur et salarié)
- Choix du contrat de travail le mieux adapté à votre besoin
- Conseil sur les aides à l'emploi possibles
- Anticipation de la survenance des événements liés à l'exécution du contrat (clauses spécifiques)



Rédaction d'un projet

- Étude des clauses garantes et protectrices de la bonne exécution de la relation contractuelle et des intérêts de votre entité
- Élaboration du projet de contrat par une équipe de juristes en droit social



Validation du document définitif

- Élaboration du contrat définitif
- Assistance et conseil sur vos obligations à l'embauche
- Accompagnement dans la demande et le suivi des aides à l'emploi et/ou des exonérations de charges sociales

Rupture du contrat de travail et sanctions disciplinaires



La réglementation et la jurisprudence liées aux procédures disciplinaires et de ruptures du contrat de travail sont complexes et évoluent en permanence. Des juristes experts en droit social vous conseillent et vous accompagnent dans la compréhension de ces procédures et dans l'optimisation de leurs enjeux et conséquences financières :

- Discipline (avertissements, mise à pied disciplinaire, rétrogradation ou mutation disciplinaire, etc.)
- Ruptures conventionnelles
- Licenciements
- Mise à la retraite et départ volontaire à la retraite



État des lieux

- Recensement des informations relatives à la situation
- Conseil sur l'attitude à adopter vis-à-vis du salarié
- Accompagnement dans le choix de la procédure adaptée
- Étude du coût de la mesure



Rédaction d'un projet

- Établissement d'une chronologie liée à la procédure choisie
- Élaboration des projets de convocation, protocole de rupture, notification, etc, par une équipe de juristes en droit social



Validation des documents définitifs

- Élaboration des documents définitifs
- Assistance et conseil sur vos obligations liées au départ du salarié



Audit social d'optimisation / de conformité / de sécurisation



KPMG

L'audit social permet de bénéficier des opportunités d'allègements, d'optimiser votre politique de rémunération et de rechercher la performance collective. Profitez de constats objectifs et de recommandations optimales, sécurisez votre gestion sociale et soyez accompagnés par nos experts dans la conduite du changement.

Exemples : *bulletins de salaires et charges sociales, contrats de travail, affichages obligatoires, calcul CICE, exonérations sociales et fiscales, frais professionnels, optimisation du temps de travail, convention collective...*



Lancement et planification

- Identifier les interlocuteurs et les acteurs de la gestion sociale ainsi que leur rôle
- Fixer le périmètre d'intervention, les objectifs de l'audit et repérer les points de vigilance
- Définir le programme de travail
- Établir la liste des pièces nécessaires aux contrôles
- Produire le calendrier d'intervention



Contrôle et mesure des écarts

- Analyser le contexte et le périmètre juridique de l'entité auditée ainsi que les mécanismes de rémunération existants
- Vérifier la conformité des pratiques et des procédures internes avec la réglementation sociale
- Évaluer les risques sociaux
- Analyser les processus existants
- Mettre en place des indicateurs de coût et d'efficience



Analyse et recommandations

- Émettre un document de synthèse dans lequel sont décrits le contexte de l'intervention, les contrôles effectués, les conclusions et les recommandations formulées
- Déterminer les risques et leurs conséquences sociales et fiscales

Assistance à la mise en place d'accords d'entreprise



Quel que soit l'environnement et le contexte social de l'entreprise, bénéficiez de l'accompagnement de nos juristes dans la mise en place de décisions unilatérales de l'employeur ou d'accords d'entreprise tels que :

- Durée et aménagement du temps de travail
- Protection sociale complémentaire (mutuelle, prévoyance et retraite supplémentaire)
- Participation, intéressement, PEE, etc
- Rémunérations et accessoires
- Négociations annuelles sur les salaires et sur le temps de travail
- Accords pénibilité, égalité hommes/femmes, seniors, insertion et emploi des handicapés, contrat de génération, etc
- Mise en place de la GPEC
- Révision et dénonciation d'accords existants



Lancement et planification

- Diagnostic des obligations au vu de l'effectif et de l'environnement juridique de l'entreprise
- Identification du contexte et des enjeux de l'accord
- Proposition et planification d'un plan d'action en fonction des objectifs définis



Préparation

- Repérer les enjeux, les acteurs
- Sécuriser les pratiques de l'entreprise pour éviter les risques de contentieux
- Préparer le contenu des négociations et accompagner l'entreprise dans la mise en œuvre du plan d'action



Analyse et recommandations

- Participer à la rédaction des différents documents d'informations, des convocations, etc
- Rédiger l'accord d'entreprise et ses annexes
- Accompagner pour formaliser les dépôts et la communication interne
- Conseiller sur la mise en œuvre et le suivi de l'accord

Tableaux de bord sociaux et pilotage social



KPMG Gestion Sociale vous aide à mieux gérer le changement et à appréhender les enjeux et les objectifs des données sociales. Bénéficiez d'outils de pilotage et de contrôle de gestion sociale au service de vos Ressources Humaines, décryptez le climat social à l'aide d'indicateurs pertinents et renforcez la prise en compte des problématiques RH dans la stratégie de votre entreprise.



Lancement et planification

- Diagnostic précis des objectifs du tableau de bord social
- Choix d'indicateurs pertinents pour l'atteinte des objectifs fixés
- Recueil et analyse des informations disponibles
- Mobilisation des intervenants autour du projet et mise en place d'un calendrier opérationnel



Conception

- Calcul des indicateurs retenus et analyse de l'information chiffrée en utilisant des statistiques appropriées
- Mise en forme de l'outil de pilotage



Analyse et présentation

- Synthèse des constats sociaux, identification des seuils critiques et des risques sociaux
- Présentation d'une synthèse périodique qui met en lumière la situation de l'entreprise et proposition d'axes d'amélioration

Élaboration du Bilan Social

Au même titre que le bilan comptable permet de connaître la santé financière de l'entreprise, un bilan social sert à disposer de l'information sociale. Celle-ci fait désormais partie intégrante des facteurs économiques et financiers. Selon l'effectif, il peut s'avérer obligatoire.

Dans un contexte complexe en matière d'évolution des rémunérations, de multiplicité des éléments de rémunération et de méconnaissance par les salariés de leur package de rémunération globale, KPMG Gestion Sociale vous accompagne de la conception à la réalisation de votre bilan social annuel.



Les effets de seuils sociaux

Bénéficiez d'un calcul et d'un suivi fiables de vos effectifs.



Lancement et planification

- Diagnostic du périmètre d'évaluation (groupe/établissement/catégorie de salarié)
- Recueil et analyse des informations disponibles pour la comptabilité
- Identification du ou des destinataires du calcul et liste de diffusion



Recueil des données et comptabilisation

- Identification de la ou des sources d'informations en interne (paie/comptabilité analytique)
- Coordination du réseau des fournisseurs de l'information
- Consolidation et comptabilisation des effectifs dans le tableau de bord construit à cet effet



Analyse et présentation

- Présentation d'une analyse pertinente des calculs et de l'évolution des effectifs
- Rédaction d'une synthèse qui permet de mettre en lumière les obligations sociales de l'entreprise quant à son seuil d'effectif



Suivi des effectifs

- Actualisation des informations
- Étude de l'évolution des effectifs

Mise en place des représentants du personnel

À l'issue du calcul des effectifs et en fonction de ceux-ci, KPMG peut vous accompagner dans le cadre de la représentation salariale, à travers différentes missions :

- **Les élections des délégués du personnel (IRP)** : KPMG Gestion Sociale vous accompagne tout au long du processus électoral : identification de l'environnement juridique de l'entreprise et des instances à mettre en place, détermination du planning et rédaction du projet d'accord préélectoral, rédaction des courriers, des listes électorales et des procès-verbaux.
- **La mise en place du Comité d'Entreprise** : structures de plus de 50 salariés, KPMG Gestion Sociale vous accompagne également dans la mise en place du Comité d'Entreprise.

Formations

KPMG Gestion Sociale propose des formations dédiées paie, social et RH, au travers de KPMG Academy, organisme de formation conventionné.

Les cerKles d'actualité

Pour être au fait d'une actualité juridique, comptable, fiscale ou sociale en constante évolution, KPMG Academy a mis en place des CerKles d'actualisation de vos connaissances qui vous permettent de venir échanger 3 à 4 fois par an avec vos homologues sur des problématiques qui vous concernent au quotidien.

Chaque séance est articulée autour de 3 temps forts :



Revue d'actualité

Revue trimestrielle des points clefs de l'actualité décryptée par un expert. Cette analyse dynamique de l'actualité vous est présentée de façon concise, vivante.



Thème technique

Développement d'un thème technique en lien direct avec votre activité pour vous perfectionner et développer vos compétences, enrichir votre pratique professionnelle par des apports techniques et des méthodologies immédiatement opérationnelles.



Convivialité et réseau

Des échanges conviviaux autour d'un déjeuner : des rencontres régulières avec vos pairs, dans une ambiance conviviale qui favorise les échanges et permet de nouer des relations professionnelles et de développer son réseau.

La souplesse de la formule vous permet de vous inscrire à l'ensemble du cycle ou à une session, avec possibilité d'adhérer en cours d'année. Rejoignez le CerKle animé par des professionnels de KPMG expérimentés et proches de vous.

Les formations catalogue

Ces formations vous permettent :



Retrouvez toutes nos formations sur kpmgacademy.fr

Direction Nationale Gestion Sociale

Tour Eqho
2, avenue Gambetta
92066 Paris la Défense Cedex
Mail : fr-gestionsociale@kpmg.fr

© 2016 KPMG S.A., société anonyme d'expertise comptable et de commissariat aux comptes, membre français du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants adhérents de KPMG International Cooperative, une entité de droit suisse. Tous droits réservés. Le nom KPMG et le logo sont des marques déposées ou des marques de KPMG International. Imprimé en France.

Création : Communication - OLIVER - Février 2016

Référence : PLAQ-GESTIONSOCIALE - Code : 1261